



Renseignement pour un changement d'un permis tunisien à un français

Par **ines**, le **20/06/2012** à **10:25**

bonjour,
c'est pour un renseignement c'est urgent s'il vous plaît,
je suis d'une nationalité tunisienne et actuellement je suis en france depuis 2 ans
j'ai un titre de séjour de 10 ans
je voudrais savoir si je peut passer mon permis en tunisie et après je peut le changer en france
et se devient un permis français ou non?
pour information, j'ai appelé a prefecture et le consulat il m'ont dit qu'il faut signé des
conditions(la prefecture ma dit d'appeler le consultat, le consultat m'a conseiller d'appeler la
prefecture)
je suis totalement perdue
merci de me répondre
cordialement

Par **citoyenalpha**, le **20/06/2012** à **16:12**

Bonjour

étant détenteur d'une carte de séjour de résident depuis 2 ans, vous ne pouvez obtenir le droit de conduire en France qu'en passant les épreuves du permis français à défaut d'échange d'un permis étranger valide pendant votre première année de résidence.

Seule exception : un séjour de plus de 6 mois en Tunisie pendant lequel vous obtenez le

permis tunisien. Il conviendra de prouver la durée du séjour.

Restant à votre disposition.

Par **ines**, le **21/06/2012** à **08:29**

oui mais, je comprend pas la préfecture m'a dit qu'il fallait que je fait la demande pour un changement d'un permis depuis mon premier titre de séjour, alors que j'étais mineur depuis 2 ans en plus j'avais un document de circulation et le 28/10/2011 j'ai eu mon titre de séjour de 10 ans!!je comprend pas car moi je veux le passer la bas même si je reste 6 moi, mais le preoblème c'est que si je le passe après je reviens en france et la prefecture n'accepte pas mon permis!!!je suis dessues
merci de votre compréhension

Par **Tisuisse**, le **21/06/2012** à **18:32**

Bonjour,

Passez donc votre permis français en France et vous serez tranquille.